Royaume du Maroc
Ministre de l'intérieure
Province d'Ouarzazate
Conseil Provincial d'Ouarzazate

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N°.....16. / 2026

Le conseil provincial d'Ouarzazate ‹ procède à l'achat sur bon de commande des prestations Objet du présent avis ‹ en applications de l'article 91 du décret n 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marches publics.

OBJET : organisation des sessions de formation au profit des fonctionnaires du conseil provincial et ceux d'autres collectivités territoriales relevant de la province d'Ouarzazate.

OBJECTIF : Le conseil provincial d'Ouarzazate s'engage activement dans un programme annuel de formation continue destiné à son personnel, l'objectif principal de ce programme est de promouvoir le développement constant des compétences techniques et administratives de son équipe, tout en améliorant le cadre de travail au sein du Conseil Provincial d'Ouarzazate.

Cette formation aborde divers aspects en fonction des besoins identifiés, englobant des domaines aussi variés que les compétences, techniques, financières, administratives et gestion dans le but de garantir un développement continu des compétences du personnel du Conseil Provincial d'Ouarzazate.

DEVIS

N°	DESIGNATIONS DES PRESTATIONS (Thème de formation)	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
	1	2	3	4	5 = 3x4
1	Une journée scientifique : La prospective territoriale et son rôle dans l'optimisation de la prise de décision stratégique au niveau territorial, un groupe de (80) personnes. **Le Forfait**	**J**	**1**		
2	**Module de formation 1** :(1 groupe de 30 personnes) La Maitrise des nouvelles dispositions de décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 (Passation , suivi et gestion financière des marchés). **Le Jour**	**J**	**2**		
3	**Module de formation 2** :(1 groupe de 30 personnes) Les Nouvelles dispositions régissant l'urbanisme et le patrimoine communal Loi 57-19. **Le Jour**	**J**	**1**		
4	**Module de formation 3** :(1 groupe de 30 personnes) La Gestion intégrée des dépenses Le GID et la Gestion Intégrée des Recettes Le GIR. **Le Jour**	**J**	**1**		
5	**Module de formation 4** :(1 groupe de 30 personnes) la Nouvelle génération de réformes stratégiques P.D.T.I. Programme de Développement Territoriale Intégré, Trente (30) personnes. **Le Jour**	**J**	**1**		
6	**Module de formation 5** :(1 groupe de 30 personnes) Les lois organiques 112-14 ,113-14. **Le Jour**	**J**	**1**		
7	**Module de formation 6** :(1 groupe de 30personnes) les nouvelles évolutions de la fonction publique territoriale. **Le Jour**	**J**	**1**		

8	**Module de formation 7 :**(1 groupe de 30personnes) les nouvelles évolutions relatives aux partenariats public-privé, les conventions avec les associations et les accords interinstitutionnels La loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 46-18 (Passation, suivi et gestion).					
	Le Jour	**J**	**1**			
				Montant HT		
				TVA		
				Montant TTC		

Arrêté le présent devis à la Somme de : .....
.....

ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

I-DESCRIPTIF TECHNIQUE

La prestation objet du marché sera réalisée dans un hôtel classé 3 Etoiles ou plus sur Ouarzazate, disposant d'une salle de formation spacieuse et adaptée, capable d'accueillir aisément le nombre de bénéficiaires, équipée en moyens pédagogiques nécessaires.

II-FORMATION : CONDITIONS GENERALE

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les orientations pédagogiques sur le contenu des modules de formation, l'enchaînement logique des unités de la formation par rapport à chaque module, la pertinence des techniques d'animation et le volume horaire correspondant à chaque module de formation. Les contenus de la formation seront développés en fonction du niveau des bénéficiaires,
- Prendre en charge l'animation et la logistique pédagogique de ces formations.
- Fournir le personnel approprié, assurer l'exécution de la formation et sa supervision,
- Livrer la liste des formateurs ainsi que leurs CVs au conseil provincial d'Ouarzazate, 10 jours au moins, avant chaque session de formation pour validation
- Supporter les dépenses liées à l'impression et aux documents à remettre aux bénéficiaires de la formation,
- Tenir un registre de présence des participants pour chaque session,
- Remettre aux participants les documents de la formation et ce en rapport avec les modules traités et les supports pédagogiques au cours des sessions de formation en format papier et sur support informatique clé USB,
- Fournir ces supports de formation en 3 (trois) exemplaires sur format papier et sur support informatique clé USB, au conseil provincial d'Ouarzazate. Ces documents sont à présenter avec le **logo du conseil provincial d'Ouarzazate**,
- Fournir au conseil provincial d'Ouarzazate, au terme de chaque session de formation, un rapport en quatre (4) exemplaires rappelant le contenu des sessions accompagné d'une évaluation et de la liste des participants,
- Procéder à la couverture photographique du déroulement des actions de formation,
- Remettre aux participants à la fin de la formation des attestations de participation,
- Fournir un rapport final mettant en évidence les étapes de réalisation ainsi que l'évaluation du plan de formation.
- Fournir aux participants les brochures et support papier des ateliers objet de la formation, stylos, blocs notes.

- ✓ **Lieu de Formation : Selon la demande du maitre d'ouvrage jusqu'à la fin de toutes les formations prévues**
- ✓ **Délai de Formation : 5 mois,**
- ✓ **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** 23 NOV 2026 **à 15 H**
- ✓ **Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics .gov.ma**

Le Président du conseil provincial d'Ouarzazate

Le Président
du Conseil Provincial

ABDELLATIF AAFIR